



Conseil communal de la Ville de Pully
Le bureau

Extrait du procès-verbal

Séance du mercredi 22 juin 2022

sous la Présidence de Monsieur Dimitri SIMOS, Président

Préavis N° 11-2022 Rapport de gestion année 2021
Préavis N° 12-2022 Comptes 2021

Le Conseil communal de Pully

vu le préavis municipal N° 11-2022 du 6 avril 2022,
vu le rapport de la Commission de gestion,

vu le préavis municipal N° 12-2022 du 4 mai 2022,
vu le rapport de la Commission des finances,

décide

- d'accepter les conclusions de la Commission de gestion qui sont les suivantes :

1. d'approuver la gestion de l'exercice 2021 ;
2. de donner décharge aux organes responsables ;

- d'accepter les conclusions de la Commission des finances qui sont les suivantes :

1. d'approuver les comptes 2021 et de donner décharge aux organes responsables ;
2. d'approuver les comptes 2021 de la Commission intercommunale de la STEP de Lausanne (CISTEP).

Pour le Bureau du Conseil communal de Pully

Le président

Dimitri SIMOS



La secrétaire

Francine MEDANA

Pully, le 22 juin 2022